



Conseil de sécurité

Soixante-cinquième année

6320^e séance

Mardi 25 mai 2010, à 10 heures
New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Salam	(Liban)
<i>Membres :</i>	Autriche	M. Mayr-Harting
	Bosnie-Herzégovine	M. Barbalić
	Brésil	M ^{me} Viotti
	Chine	M. Long Zhou
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Rice
	Fédération de Russie	M. Dolgov
	France	M. Araud
	Gabon	M. MOUNGARA MOUSSOTSI
	Japon	M. Takasu
	Mexique	M. Heller
	Nigéria	M ^{me} OGWU
	Ouganda	M. Rugunda
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord ...	M. Parham
	Turquie	M. ÇORMAN

Ordre du jour

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/240)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506.



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant l'Iraq

Rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009) (S/2010/240)

Le Président (*parle en arabe*) : J'informe les membres du Conseil que j'ai reçu du représentant de l'Iraq une lettre dans laquelle il demande à être invité à participer au débat sur la question inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Suivant la pratique établie, je propose, avec l'assentiment du Conseil, d'inviter ce représentant à participer au débat, sans droit de vote, conformément aux dispositions pertinentes de la Charte et à l'article 37 du Règlement intérieur provisoire du Conseil.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Sur l'invitation du Président, M. Al Bayati (Iraq) prend place à la table du Conseil.

Le Président (*parle en arabe*) : Conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables, je considérerai que le Conseil de sécurité décide d'inviter, en vertu de l'article 39 du Règlement intérieur provisoire, M. Ad Melkert, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

J'invite M. Melkert à prendre place à la table du Conseil.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2010/240, qui contient le rapport du Secrétaire général présenté en application du paragraphe 6 de la résolution 1883 (2009).

À la présente séance, le Conseil entendra un exposé de M. Ad Melkert, à qui je donne maintenant la parole.

M. Melkert (*parle en anglais*) : Les élections du 7 mars au Conseil des représentants ont marqué un

tournant en Iraq puisque leur résultat déterminera la composition du gouvernement qui supervisera le retrait des forces des États-Unis dans le courant de 2010 et de 2011 et dirigera l'Iraq durant les quatre prochaines années. C'est l'occasion de renforcer davantage la souveraineté de cet État et de progresser vers la réconciliation de façon plus résolue.

Néanmoins, des préoccupations majeures subsistent. Je suis au regret d'attirer l'attention du Conseil sur le sinistre fait qu'à ce jour, le nombre considérable d'incidents violents survenus en 2010 ont causé la mort de plus de 2 000 Iraquiens et fait 5 000 blessés. Hier, le député nouvellement élu, Bashar al-Aqidi, a été assassiné dans ce qui ne peut qu'être taxé d'acte criminel et méprisable. La communauté internationale doit absolument condamner et incarcérer les auteurs de ces actes. Ce serait dans l'intérêt d'une transition sans heurt vers un nouveau gouvernement, moment décisif pour la création d'un climat politique propice à un dialogue constructif et au partage du pouvoir.

Dans ce contexte, je voudrais faire quelques observations et exprimer certaines préoccupations.

Suite au nouveau décompte des voix à Bagdad et à la veille de la ratification des résultats des élections par la Cour suprême fédérale, le premier cycle électoral complet est en passe de s'achever en Iraq après un déroulement crédible et réussi. On ne saurait trop insister sur l'importance de cette étape essentielle. Elle démontre que la grande majorité de l'électorat iraquien rejette fermement les forces de violence et les objectifs qu'elles défendent.

Malgré les difficultés souvent mises en avant dans les médias, j'ai constaté, dans la période suivant les élections, que tous les dirigeants élus comprenaient réellement et convenaient qu'il n'y a d'autre solution que de respecter les fondements constitutionnels pour la formation du nouveau gouvernement. Cette position politique commune est un élément essentiel pour comprendre le processus en cours, notamment le temps considérable qu'il faudra lui consacrer. Ce dernier élément est révélateur de l'absence de procédures et de pratiques établies et s'explique par des caractéristiques du régime parlementaire qui ne sont pas sans rappeler celles d'autres pays du monde.

Cela ne signifie pas que le facteur temps n'est pas important. Les électeurs iraquiens attendent en effet de voir le résultat de leur vote, et les forces de destruction

sont prêtes à entraver tout progrès. Néanmoins, tout repose essentiellement sur la détermination des responsables politiques ainsi que des figures religieuses et des représentants de la société civile à asseoir l'avenir du pays sur une base constitutionnelle, dans un esprit d'ouverture et de large participation.

Au moment où nous parlons, certains signes sont encourageants, d'autres moins. Différents acteurs ont proposé de procéder à la formation du gouvernement dans le cadre d'une table ronde. Nous avons conseillé aux principaux dirigeants de s'engager dans cette voie sans plus tarder.

À cet égard, il importe que tous acceptent le fait que, selon le système constitutionnel iraquien, tous les postes gouvernementaux et tous les accords politiques doivent bénéficier de l'appui de la majorité. Dans le système politique iraquien, le résultat des élections ne suffit pas en effet à garantir le choix du Premier Ministre. C'est pourquoi la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI) s'emploie constamment à encourager les partis arrivés en tête à se réunir et à trouver un consensus autour d'accords qui, à ce stade, pourraient être guidés par trois principes : premièrement, un gouvernement de coalition composé de représentants de toutes les grandes listes arrivées en tête; deuxièmement, un gouvernement fondé sur les principes du partage du pouvoir; et, troisièmement, la formation d'un gouvernement dans des délais fixés à titre indicatif.

L'adhésion à de tels principes permettrait de démontrer un engagement dans une direction précise tout en dégageant suffisamment de temps pour permettre au processus complexe de recherche de consensus de se dérouler sans créer de vide politique. La démocratie ne se réduit pas nécessairement à la distinction entre une majorité, au gouvernement, et une minorité dans l'opposition. À ce stade, l'Iraq serait sans doute mieux servi par un gouvernement ouvert à une large participation, ce qui serait une solution radicale à l'exclusion et à la privation des droits dont de nombreuses communautés ont fait l'expérience par le passé.

Un autre défi important à relever à l'avenir procède de la nécessité de répondre aux attentes considérables suscitées par les progrès réalisés dans les domaines politique et de la sécurité et qui font espérer une croissance économique et la création d'emplois, et par là une amélioration notable des conditions de vie. La liste des problèmes relatifs à l'infrastructure et aux

services est immense : il y a des pénuries partout, des écoles et des services médicaux aux routes, aux égouts et à l'électricité. En Iraq, l'espérance de vie à la naissance est de 58,2 ans, alors qu'en Syrie par exemple, elle est de 73,6 ans. La réinsertion des personnes déplacées – dont beaucoup sont des squatters réduits à des conditions de vie effroyables – et des réfugiés qui souhaitent être rapatriés, exige vraiment une attention prioritaire et des ressources en conséquence.

Le nouveau Gouvernement peut tirer parti des orientations générales qui sont proposées dans le plan de développement national. Pourtant, il est difficile de ne pas arriver à la conclusion que la reconstruction et la réforme ont souvent été fragmentaires, souffrant parfois de déficits de direction et de capacités. Il est également préoccupant de voir que dans la phase postélectorale actuelle, il n'est pratiquement accordé aucune attention aux priorités économiques et sociales. Si le prochain gouvernement ne répond pas aux besoins et aux aspirations de la population, cela ne peut qu'être source de nouvelle instabilité, ce qui compromettra les résultats obtenus à ce jour grâce au processus démocratique.

Je voudrais dire quelques mots sur les domaines d'action de l'ONU. La signature du premier plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement (PNUAD) le 11 mai a été un moment historique sur la voie de la planification à plus long terme du développement économique et humain de l'Iraq. Ce plan est centré sur les cinq priorités nationales de développement énoncées dans le rapport du Secrétaire général (S/2010/240). Il faudra mobiliser des ressources de façon à permettre aux organismes des Nations Unies de jouer leur rôle dans la mise en œuvre de ces priorités; il faudra également trouver le bon équilibre entre l'accroissement des contributions de l'Iraq et l'engagement actuel des partenaires de l'Iraq dans la phase de transition cruciale vers une aide au développement à long terme. À l'heure actuelle, le cadre d'un fonds d'affectation spéciale pour le PNUAD est en cours d'élaboration; il fera l'objet d'un débat entre tous les partenaires, l'objectif étant de le rendre opérationnel d'ici le début de 2011.

Comme il a fallu procéder à un nouveau décompte des bulletins de vote à Bagdad, la MANUI a dû continuer à accorder une plus grande attention et des ressources supplémentaires à l'aide à la gestion des élections. La confirmation définitive des résultats du dépouillement initial a été un moment de fierté méritée

pour l'ensemble du personnel des Nations Unies qui a aidé sans relâche la Haute Commission électorale indépendante pour parvenir à ce résultat historique. Au cours de la période qui va suivre, l'équipe électorale des Nations Unies travaillera en étroite collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies afin de planifier les prochains scrutins et de renforcer l'appui accordé aux processus constitutionnel et parlementaire pertinents en tenant compte des nombreux enseignements précieux qui ont été tirés des expériences passées.

Alors que la question de la formation du gouvernement progresse graduellement, il existe, s'agissant de certaines questions clefs en souffrance, des possibilités de faire plus de progrès que ce qui était réalisable durant la période préélectorale. Cela concerne tout particulièrement des domaines d'une importance cruciale pour la réconciliation, qui nécessitent de prendre des mesures à différents niveaux d'engagement.

Je suis particulièrement heureux de signaler que le travail impartial de communication de la MANUI, visant à réconcilier sur le terrain les différentes communautés et à concilier les intérêts divergents dans la province de Ninive, a créé un climat positif permettant d'envisager des résultats tangibles dans un avenir proche. S'appuyant sur l'initiative prise l'année dernière par le Premier Ministre adjoint, M. Issawi, la MANUI facilite les rencontres entre le gouvernorat de Ninive et le gouvernement régional du Kurdistan en vue de réaliser des progrès dans quatre domaines précis : la clarification des attributions et de la participation de Ninive dans les politiques en matière de sécurité; la libération ou le transfert des détenus arabes incarcérés dans la région du Kurdistan; le renforcement de l'appui et de la protection accordés aux minorités victimes de discrimination et d'attaques dont fait partie tout récemment l'attaque préoccupante d'un bus transportant des étudiants chrétiens à Mossoul; et enfin, la nécessité de mettre un terme à l'absence de représentants de la liste « Fraternité Ninive » parrainée par les Kurdes, au Conseil provincial et dans l'administration de Ninive en vue de normaliser les relations au sein du gouvernorat.

J'espère que ces premiers signes de changement dans le climat général et le niveau de détermination sont de bon augure et permettront de traiter sérieusement les questions en souffrance relatives aux zones dites litigieuses. Ces dernières jettent encore une ombre sur la stabilité et l'avenir de l'Iraq. Il est temps

que toutes les parties s'entendent sur les dispositions pertinentes de la Constitution. À cette fin, nous envisageons éventuellement d'élargir les activités de l'Équipe spéciale de haut niveau. Nous conseillons à toutes les parties d'axer plus particulièrement le programme élargi sur les principes relatifs à la gestion, au développement et au partage des recettes de la production pétrolière dans l'ensemble de l'Iraq, y compris dans la région du Kurdistan et dans la province de Kirkouk; l'adoption d'une démarche propice au consensus sur les futures dispositions qui régiront la province de Kirkouk; la clarification des rôles et attributions administratifs pertinents en ce qui concerne les territoires litigieux; et les modalités pratiques de mise en place des dispositifs de sécurité conjoints visant à assurer la stabilité à long terme.

À de nombreux égards, l'effort de réconciliation a une importante dimension régionale. Le prochain gouvernement doit penser à établir un consensus interne et externe sur la politique régionale de l'Iraq. La sécurité, la stabilité et la croissance économique vont de pair, et l'Iraq et ses voisins feraient bien de tirer parti des points forts d'une région qui a un potentiel de progrès bien plus important que ce que nous avons vu jusqu'à présent. Un dialogue constructif, plutôt que des ingérences partisans, profiterait à tous. L'ONU doit être prête à faciliter les processus bilatéraux et multilatéraux si on le lui demande. Et surtout, la tenue, l'année prochaine, du sommet de la Ligue des États arabes à Bagdad offrira à l'Iraq l'occasion sans précédent de renforcer un programme positif de coopération et de dialogue régionaux.

Tout autant que de normaliser la position de l'Iraq dans la région et au sein de la communauté internationale, il importe de sortir du cadre du Chapitre VII aussi rapidement que possible, ainsi que de préserver le consensus et l'espoir au sein de toutes les parties en Iraq. Je ne saurais cacher ma préoccupation face aux signes d'ambivalence qui semblent faire obstacle à l'établissement de relations de bon voisinage avec le Koweït. La MANUI continue de signaler que la réaffirmation par l'Iraq de la validité de la frontière délimitée en 1993 et confirmée par la résolution 833 (1993) est indispensable si l'on veut pouvoir régler les autres questions en souffrance, et elle compte sur les assurances données par le Gouvernement koweïtien, selon lesquelles la normalisation des relations est dans l'intérêt et pour le bien des deux nations.

Enfin, la réconciliation exige un engagement solide en faveur de la défense des droits de l'homme qui, à de nombreux égards, subissent encore d'intenses pressions. Nous exhortons les autorités à Bagdad, et à Erbil, à prendre très au sérieux l'alarme sonnée par la Fédération internationale des journalistes qui a signalé que la violence dont font l'objet les journalistes en Iraq est de nouveau en hausse et qui demande qu'une enquête soit ouverte sur deux assassinats récents. La MANUI est également préoccupée par les informations faisant état de mauvais traitements et de tortures dans des lieux de détention secrets. Pour endiguer le phénomène croissant de la violence qui frappe des dizaines d'innocents, il faut disposer, encore une fois, de forces de sécurité efficaces et appliquer la loi de manière cohérente afin d'éviter de tomber dans un cercle vicieux de violation des droits fondamentaux.

Je voudrais enfin appeler l'attention du Conseil sur les conditions qui devraient permettre à l'ONU de s'acquitter de ses mandats. À ce stade précis, nous devons prévoir quelles seront les conséquences – importantes – de la réduction des services d'appui fournis par les forces des États-Unis, compte tenu du retrait qui doit avoir lieu entre maintenant et la fin de 2011. Étant donné que les risques pour la sécurité de l'ONU vont vraisemblablement demeurer élevés dans un avenir proche, il reste indispensable de maintenir la capacité de fournir la protection nécessaire au personnel de l'Organisation alors qu'il s'agit de déterminer le niveau et l'étendue de la future présence de l'ONU en Iraq.

Nous travaillons de plus en plus avec les forces de sécurité iraqiennes. Il est toutefois avéré qu'il faudra un certain temps pour que les forces de sécurité iraqiennes soient en mesure d'assurer l'ensemble des services de sécurité requis par l'ONU et que ce processus se fera pas à pas. Cela exigera de conjuguer plusieurs options pendant cette période de transition pour assurer la sécurité, notamment : un renforcement des capacités de l'ONU; une augmentation progressive des attributions des forces de sécurité iraqiennes; des renforts supplémentaires de la part des États Membres, en particulier au niveau des gardes des Nations Unies; et, en dernier recours, l'externalisation judiciaire de certaines fonctions de sécurité, conformément aux principes énoncés dans la résolution 55/232 de l'Assemblée générale.

À cet égard, le personnel de l'ONU présent en Iraq devra également s'attacher à l'autosuffisance afin d'assurer l'ensemble de ses services essentiels et

logistiques. La capacité de déploiement de personnel en Iraq est directement liée à la disponibilité de logements et de bureaux sûrs et de moyens sécuritaires et aériens. Comme le Conseil le sait, on prépare actuellement la construction d'un nouveau complexe de l'ONU à Bagdad, suite à l'offre faite par le Gouvernement iraqien d'un terrain à cette fin et au versement d'apport initial de 25 millions de dollars à déduire de sa participation proposée de 50 %.

Nous comptons sur l'attention et l'appui des États Membres, dans le cadre du prochain processus budgétaire, pour permettre à l'ONU de continuer à être représentée en Iraq dans sa configuration actuelle et, si possible et conformément à la demande de l'Iraq, de renforcer sa présence. Faute de quoi, il faudra réduire cette présence, ce qui ne pourrait qu'avoir des conséquences négatives à un moment où nous devons encore accomplir des tâches essentielles et où l'ONU est déjà sollicitée bien au-delà de ses capacités d'appui actuelles.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Melkert de son exposé.

Je donne maintenant la parole au représentant de l'Iraq.

M. Al Bayati (Iraq) (*parle en anglais*) : Monsieur le Président, je voudrais tout d'abord vous féliciter de votre accession, ce mois, à la présidence du Conseil. Je tiens également à remercier votre prédécesseur, le Représentant permanent du Japon, des efforts qu'il a déployés pendant la présidence japonaise, au mois d'avril. Nos remerciements vont également à M. Ad Melkert, le Représentant spécial du Secrétaire général en Iraq, ainsi que son équipe à Bagdad et à New York, des efforts énergiques qu'ils déploient pour venir en aide au Gouvernement et au peuple iraqiens.

Ma délégation a pris note du rapport du Secrétaire général (S/2010/240) et des activités de la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq (MANUI), et elle tient à faire les observations suivantes.

Dans les domaines politique et de la sécurité, bien que M. Melkert ait exprimé certaines préoccupations face aux retards accusés dans le processus politique de mise en place d'un gouvernement iraqien, nous estimons que les délibérations en cours entre les différents groupes politiques sont efficaces et qu'elles permettront de parvenir à un consensus sur ce gouvernement.

M. Melkert a également fait part de sa préoccupation quant à la situation en matière de sécurité, faisant notamment allusion à l'assassinat hier à Mossoul d'un député nouvellement élu, Bashar al-Aqidi. Nous estimons que cet assassinat est le fruit des activités de terroristes qui, en Iraq, tentent d'exploiter le vide créé par le retard accusé dans la formation du nouveau gouvernement. En ce qui concerne nos relations avec l'État frère et ami du Koweït, je puis assurer M. Melkert et le Conseil de sécurité que l'Iraq est attaché au respect de toutes les résolutions du Conseil, notamment de celles qui concernent les relations avec le Koweït et les frontières.

Le 7 mars, le peuple iraquien a franchi un cap important dans la consolidation et l'organisation de la démocratie en Iraq. Plus de 12 millions d'Iraqiens, à l'intérieur et à l'extérieur du pays ont, en votant lors des élections législatives iraqiennes, défié tous les obstacles, exprimé leur volonté de choisir leurs représentants, et signifié leur intention de continuer à donner leur avis sur la formation du gouvernement qui dirigera le pays pendant les quatre prochaines années.

La réussite du processus électoral iraquien, phase après phase, est un nouveau succès pour le Gouvernement iraquien, les forces de sécurité et la Haute Commission électorale indépendante. Grâce à leurs efforts de tous les instants, ils ont réussi à créer un climat de sécurité et à assurer les procédures de vote les plus intègres et les plus transparentes possibles. Tous les organismes internationaux et régionaux qui exercent une fonction de contrôle afin de veiller à l'intégrité du processus électoral ont pu le constater. Je tiens également à saluer le rôle important qu'a joué à cet égard la Mission d'assistance des Nations Unies pour l'Iraq en prodiguant ses conseils et son assistance à la Haute Commission électorale indépendante et en l'appuyant sur le plan logistique.

La décision judiciaire de procéder à un nouveau décompte des voix dans la province de Bagdad, qui a été prise à la suite d'un certain nombre de plaintes d'entités politiques, a été un élément important du bon déroulement du processus électoral et du vote. Comme le garantit le droit iraquien, les plaintes concernant la légitimité des élections et la crédibilité de leurs résultats ont été dûment traitées de façon à ce que les résultats puissent être confirmés, suite, en particulier, à la controverse politique qui a suivi l'annonce des résultats. La Haute Commission électorale indépendante a dûment appliqué la décision de justice en procédant à un nouveau décompte des voix dans

11 000 bureaux de votes de Bagdad. Celui-ci n'a révélé que des différences minimes qui n'ont pas changé les résultats annoncés dans le gouvernorat de Bagdad.

Le processus politique iraquien est bien parti et poursuivra sur sa lancée à mesure que les adversaires politiques se tourneront vers le droit et la Constitution pour trouver des solutions aux problèmes politiques. Ce processus représente une évolution importante de l'état de droit au sein de la culture politique de l'Iraq, en même temps qu'un pilier capital du processus politique pacifique engagé afin d'édifier un État au sein duquel le droit et les institutions primeront sur les individus et les partis.

Les efforts que déploient conjointement le Gouvernement iraquien et le gouvernement régional du Kurdistan pour régler les questions en suspens ont donné des résultats positifs : le 17 mai, le Conseil des ministres a approuvé la mise en œuvre de l'accord conclu entre le Ministère iraquien du pétrole et le gouvernement régional du Kurdistan, ce qui permettra d'exporter du pétrole brut produit dans la région du Kurdistan et de payer ce qui est dû aux compagnies pétrolières.

Étant donné l'augmentation constante de la capacité de collecte d'information des forces de sécurité iraqiennes et de son aptitude à agir efficacement contre les menaces potentielles, le 18 avril, nos forces de sécurité ont, avec l'aide des forces des États-Unis, effectué dans la zone d'Al-Tharthar, dans la province de Salahaddin, au nord de Bagdad, une opération couronnée de succès qui a conduit à la mort du terroriste égyptien Abu Hamza al-Muhajir, le chef militaire d'Al-Qaida en Iraq, et de Mohammed Khalil al-Zawi, connu sous le nom d'Abu Omar al-Baghdadi, soupçonné d'être le chef de l'organisation terroriste affiliée à Al-Qaida et connue sous le nom d'État islamique d'Iraq. La mort de ces terroristes a porté un coup terrible au réseau d'Al-Qaida en Iraq, qui a perpétré un grand nombre des attentats terroristes qui ont pris pour cibles des civils innocents. Parallèlement, c'est une victoire importante pour les forces de sécurité iraqiennes, qui luttent en permanence contre le terrorisme.

Au nombre des succès obtenus dans le renforcement de la sécurité, le 22 avril, Manaf Abdul Rahim al-Rawi, dénommé « gouverneur de Bagdad » par l'État islamique d'Iraq, a été capturé. Il est responsable d'attentats meurtriers à Bagdad qui ont causé la mort tragique de centaines de civils innocents.

Je tiens ici à insister sur le fait que les messages de mort et de destruction envoyés par les forces terroristes ne parviendront à entraver ni le processus démocratique ni la reconstruction de l'Iraq, et qu'ils ne dissuaderont pas non plus le Gouvernement et le peuple iraqiens de progresser dans l'édification d'un État stable fondé sur le droit et les institutions civiques.

Les services de sécurité iraqiens ont arrêté Tarek Abdelgadir al-Jazari et Abdullah Azam al-Qahtani, connu également sous le nom de Snan al-Saudi, qui avaient pris contact avec le numéro deux du réseau Al-Qaida, Ayman Al-Zawahiri et qui planifiaient des actes de violence et des explosions au début de la Coupe du Monde en Afrique du Sud. Une fois de plus, la victoire du Gouvernement iraqien dans sa lutte contre le terrorisme est dans l'intérêt de tous les États, aussi bien de la région que du monde entier.

L'immeuble du Ministère iraqien des affaires étrangères a rouvert officiellement ses portes sous les auspices du Premier Ministre Nuri Kamle al-Maliki et en présence du Ministre des affaires étrangères, Hoshyar Zebari, après l'achèvement des travaux de reconstruction. Cet immeuble avait été l'objet le 19 août 2009, d'un attentat terroriste qui avait fait 562 morts et 42 blessés parmi les membres du personnel du Ministère des affaires étrangères. Des attentats et des opérations terroristes continuent d'avoir lieu, comme par exemple l'assassinat d'un nouveau membre du Parlement. Cependant, à mon avis, ces derniers mois, les conditions de sécurité se sont considérablement améliorées dans l'ensemble.

Le Gouvernement iraqien poursuit ses efforts en vue de tirer parti des compétences des anciens cadres de l'armée iraqienne qui n'ont pas versé le sang des citoyens iraqiens. Le Ministre de la défense a récemment annoncé qu'à la fin de 2009, environ 13 000 anciens membres de l'armée iraqienne avaient été réintégrés dans l'armée et que 7 000 autres devaient bientôt l'être. Au total, cela fait 20 000 anciens membres de l'armée iraqienne réintégrés dans le cadre des efforts constants déployés par le Gouvernement iraqien en vue de régler le problème des militaires ayant servi dans l'armée iraqienne sous l'ancien régime.

Dans le cadre de la poursuite des efforts de coordination des activités des forces de sécurité entre le Gouvernement iraqien et le Gouvernement des États-Unis, les forces américaines ont transféré la responsabilité du centre de commandement de sécurité

conjoint situé à l'est de Bagdad aux autorités iraqiennes compétentes. Cette mesure illustre les progrès réalisés par le Gouvernement iraqien dans le cadre de ses efforts visant à prendre le commandement de tous les centres de sécurité, en prévision du retrait total des troupes américaines conformément aux échéances convenues entre les deux pays.

L'amélioration des conditions de sécurité a coïncidé avec la mise en œuvre des programmes du Gouvernement iraqien relatifs au retour des déplacés iraqiens se trouvant dans le pays et à l'étranger, qui a abouti à une augmentation du nombre d'Iraqiens, déplacés ou réfugiés, ayant regagné leurs foyers. Selon les chiffres sur le retour des familles déplacées publiés le 31 mars 2010 par le Ministère de l'immigration et des migrations, 61 285 personnes déplacées qui se trouvaient à l'intérieur du pays ou à l'étranger ont regagné leurs foyers. Depuis lors, ce chiffre a augmenté et 41 852 personnes déplacées et 7 241 réfugiés à l'étranger supplémentaires sont retournés dans leurs foyers. Le Gouvernement iraqien continue de collaborer avec les organismes internationaux compétents pour mettre en place les conditions nécessaires pour que les familles, déplacées dans le pays ou réfugiées à l'étranger, continuent de regagner leurs foyers.

Sur le plan économique et social, l'Iraq a signé le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement en Iraq pour la période 2011-2014, qui a reçu l'aval du Conseil des ministres. Ce plan-cadre est une mise à jour des activités de coopération entre le Gouvernement iraqien et les Nations Unies pour les cinq prochaines années. Il porte sur la coopération dans tous les domaines relatifs aux droits de l'homme, à l'état de droit et aux réformes économiques, ainsi qu'en matière de services de base et de renforcement des capacités sociales et humaines des fonctionnaires des ministères et des institutions de l'État.

Les exportations de pétrole se sont stabilisées de façon notable ces derniers mois, l'Iraq ayant exporté environ 2 millions de barils par jour. Le Gouvernement iraqien s'emploie toujours à accroître le volume des exportations de pétrole cette année et prévoit d'exporter jusqu'à 2 325 000 barils par jour. Dans le cadre des efforts que le Gouvernement iraqien déploie actuellement pour développer l'industrie pétrolière et réduire ainsi les importations iraqiennes des produits pétroliers, le Ministère iraqien du pétrole a demandé à la Commission nationale d'investissement de tenir une réunion préparatoire pour établir des mécanismes et un

programme en vue d'organiser une grande conférence des agences d'investissements des provinces afin d'inviter les sociétés arabes, étrangères et nationales à investir dans les raffineries de pétrole, conformément à la loi iraquienne sur les investissements, et ce, pour développer la capacité des raffineries de pétrole en Iraq.

Le Ministère du pétrole prépare actuellement la troisième série d'appels d'offres qui portera essentiellement sur les investissements dans les gisements de gaz naturel. Ces appels d'offres concerneront trois principaux gisements – ceux de Saybah, Mansourieh et Akas –, dans l'objectif d'accroître la production iraquienne de gaz naturel pour répondre à la demande nationale croissante et de développer les capacités de production dans ce domaine en vue de l'exportation du gaz naturel vers les marchés étrangers.

Dans le cadre des efforts du Gouvernement iraquien visant à améliorer l'ouverture économique de l'Iraq au reste du monde, le 13 mai 2010, le Conseil des ministres a décidé d'autoriser le Ministère des transports à négocier et à signer un projet d'accord sur le transport aérien entre le Gouvernement de la République d'Iraq et le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine. Il s'agit d'une mesure supplémentaire dans nos efforts d'ouverture aux autres pays du monde, surtout dans des domaines aussi importants que le transport aérien.

S'agissant de l'amélioration progressive de la situation humanitaire en Iraq, dans son rapport de 2010 sur l'action humanitaire, l'UNICEF a indiqué que la phase d'urgence aiguë de la crise humanitaire iraquienne était terminée et a souligné la nécessité de réorienter les investissements en Iraq, en privilégiant les solutions plus durables pour renforcer les communautés plutôt que la distribution de secours et la réhabilitation à petite échelle.

Une certaine presse a récemment fait à tort beaucoup de bruit au sujet de l'existence de prisons secrètes et de cas de torture de détenus en Iraq. À ce sujet, la Ministre des droits de l'homme, S. E. M^{me} Wijdan Mikhail Salim, a tenu une conférence de presse le 20 avril 2010, au cours de laquelle elle a souligné que les allégations de la presse ne faisaient état d'aucune violation spécifique mais se contentaient de déformer la vérité et de calomnier le Gouvernement iraquien. M^{me} Wijdan Mikhail Salim a indiqué que le Premier Ministre avait ordonné la création de comités

chargés de mener des enquêtes sur toutes ces allégations et d'ouvrir des procédures judiciaires pour mettre fin aux abus qui auraient pu être commis dans les prisons ou les centres de détention. La Ministre a également précisé que ces diffamations avaient des motifs politiques et visaient à jeter le discrédit sur les progrès accomplis par le Gouvernement iraquien, d'autant plus qu'elles ont coïncidé avec l'assassinat d'Abu Omar al-Baghdadi et d'Abu Hamza al-Muhajir, les figures les plus connues d'Al-Qaida en Iraq.

Aux niveaux régional et international, la période récente a été marquée par plusieurs événements dans le cadre de l'ouverture régionale et internationale de l'Iraq, avec notamment la visite, le 17 mai 2010, de M. Jeffrey Feltman, Secrétaire d'État adjoint chargé des affaires relatives au Proche-Orient, qui a passé en revue les activités du Comité de coordination des intérêts diplomatiques et politiques entre l'Iraq et les États-Unis; la visite de S. E. M. Arshad Herzmlo, Envoyé spécial du Président turc, le 11 mai 2010; la visite de S. E. M. Christian Estrosi, Ministre français de l'industrie; la visite, le 25 février 2010, du Ministre de l'économie du savoir de la République de Corée, M. Choi Kyung-hwan, qui a participé à la première conférence du Forum de coopération économique entre l'Iraq et la Corée; et la visite du Ministre suédois des affaires étrangères M. Carl Bildt, le 23 février 2010, à l'occasion de l'inauguration des nouveaux bureaux de l'ambassade suédoise à Bagdad.

Le Président iraquien, S. E. M. Jalal Talabani, a effectué une série de visites à l'étranger, notamment en Iran, le 26 mars 2010, où il a rencontré le Guide suprême, S. Ém. l'ayatollah Ali Khamenei; au Royaume d'Arabie saoudite, le 11 avril 2010, où il a rencontré S. A. R. Abdallah bin Abdulaziz Al Saoud; et en Égypte, le 8 mai 2010, où il a rencontré le Président égyptien, S. E. M. Mohamed Hosni Mubarak, et le Secrétaire général de la Ligue arabe, S. E. M. Amr Moussa.

S. E. M. Adil Abdul-Mahdi, Vice-Président, a effectué une série de visites. Il a notamment rencontré le Président syrien Bashar Al-Assad en Syrie, le 3 avril; S. A. l'Émir du Koweït, cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jaber Al-Sabah, dans l'État du Koweït, le 6 avril; et S. M. le Roi Abdallah II dans le Royaume hachémite de Jordanie, le 7 avril. S. E. M. Tariq Al-Hashimi, Vice-Président, a lui aussi effectué plusieurs visites et s'est notamment rendu aux Émirats arabes unis où il a rencontré, le 3 avril, S. A. cheikh Khalifa bin Zayed Al Nahyan; dans l'État du Qatar, le 5 avril,

où il a eu un entretien avec S. A. l'Émir du Qatar, cheikh Hamad bin Khalifa Al-Thani; au Bahreïn, le 6 avril, où il a rencontré S. M. le Roi Hamad bin Issa Al Khalifa et le Premier Ministre bahreïni cheikh Khalifa bin Salman Al Khalifa; dans l'État du Koweït, le 13 avril, où il a eu un entretien avec l'Émir du Koweït, S. A. cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Jabed Al-Sabah; dans le Royaume d'Arabie saoudite où il a rencontré S. M. le Roi Abdallah bin Abdulaziz Al Saoud; et en Turquie où il s'est entretenu, le 18 avril, avec plusieurs responsables turcs.

L'Iraq continue de souffrir des sanctions imposées par les résolutions du Conseil de sécurité relatives au désarmement des armes de destruction massive et interdisant à l'Iraq d'utiliser les progrès technologiques et de faire de la recherche. Le Ministère de l'industrie ne peut accéder aux technologies nécessaires à la remise en état des usines en Iraq. Le Ministère de l'agriculture ne peut pas importer divers types d'engrais. Le Ministère de l'enseignement supérieur et le Ministère de la science et de la technologie ne sont pas en mesure de fournir les laboratoires nécessaires à la recherche scientifique. Enfin, le Ministère de la santé n'a pas accès à de nombreux services importants pour le traitement de multiples maladies.

Dans le cadre des efforts déployés par l'Iraq pour s'acquitter de ses obligations au titre des résolutions du Conseil de sécurité relatives au démantèlement des armes de destruction massive, le Ministre des affaires étrangères, M. Hoshyar Zebari, a écrit dans une lettre datée du 17 février 2010 adressée au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique

(AIEA), M. Yukiya Amano, qu'en conformité avec l'article 17 du Protocole additionnel signé entre l'Iraq et l'AIEA le 9 octobre 2008, l'Iraq a déclaré qu'elle appliquerait le Protocole additionnel à titre provisoire, en attendant son entrée en vigueur.

Dans la déclaration de son président datée du 26 février 2010 (S/PRST/2010/5), le Conseil de sécurité s'est félicité que cette décision ait été prise conformément à la loi iraquienne. Il a demandé également à l'AIEA de l'informer dès que possible de la coopération de l'Iraq avec elle sur les questions de garanties. À cet égard, dans une lettre adressée en réponse au Secrétaire général, figurant à l'annexe du document S/2010/150, le Directeur général a déclaré que l'Iraq a coopéré de manière remarquable avec l'AIEA aux fins de l'application de l'Accord de garanties généralisées. Dans ce contexte, mon gouvernement demande de nouveau au Conseil de sécurité d'envisager de lever les restrictions imposées par ses résolutions 687 (1991) et 707 (1991).

Pour terminer, je voudrais souligner que mon gouvernement apprécie le rôle joué par la MANUI en Iraq et l'appui apporté par M. Ad Melkert à la demande du Gouvernement.

Le Président (*parle en arabe*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. Conformément à l'accord auquel le Conseil de sécurité est parvenu lors de ses consultations préalables, j'invite maintenant les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 10 h 55.